

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 19 novembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 12 novembre 2024, sous la présidence de Madame SEON Isabelle, Maire.

Présents : Isabelle SEON, Florence FAVIER, Brigitte NICOLAS, Christelle MAITRE, Alphonse MONTAGNE, Michel VALENTIN, Guillaume MATHIEU, Sébastien GIROUX, Frédéric JOURDE

Était absent : M. LAGIER Jean-Michel

Secrétaire de séance : Sébastien GIROUX

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération CAP43 (chemin)
- Délibération DETR (route)
- Délibération agglomération (travaux gîte)
- DM pour amortissement
- Délibération pour amortissement
- Délibération temps de travail
- Informations diverses

PV conseil du 3 octobre 2024

Le PV a été communiqué aux conseillers en même temps que les convocations. PV approuvé sans remarques.

1- Délibération CAP43 (chemin)

Mme le Maire informe que nous avons reçu les devis pour les chemins (Entreprise Portal et Malfant).

Compte tenu des incertitudes concernant les aides pour le budget 2025, Mme le Maire indique au conseil que la commune se fixe un budget de 60 000 € TTC pour pouvoir faire les travaux l'année prochaine.

Après étude des devis, il est acté de refaire faire les devis avec plus de précision concernant ce qui doit obligatoirement être fait. Les membres du conseil se retrouveront sur le site pour se concerter sur les besoins.

La délibération est reportée au prochain conseil.

2- Délibération DETR (route)

Mme le Maire parle des devis demandés pour la route de Mondouilloux (Colas, Eurovia et Broc).

Compte tenu de la même problématique que pour les chemins, le conseil souhaite réfléchir sur le besoin de réaliser ces travaux.

La délibération est reportée au prochain conseil.

3- Délibération agglomération (travaux gîte)

Mme le Maire expose aux membres du conseil que le gîte situé au village du Poyet n'est pas rentable (les dépenses sont supérieures aux recettes). Elle propose de transformer ce logement en logement locatif communal.

Pour cela des travaux d'isolation des combles, changement des ouvertures et changement du système de chauffage doivent être réalisés. Des devis sont demandés pour évaluer le budget.

Il est possible de demander une aide à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte de transformer le gîte en logement communal**
- **Accepte de demander une aide à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay**
- **Charge Mme le Maire de signer tous les documents affairant à ce dossier**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4- Délibération pour amortissement et DM pour amortissement

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune utilise maintenant la nomenclature M57. Cette nomenclature induit que les amortissements se font au prorata-temporis c'est-à-dire dès la première année.

La commune amortit les éléments dans les comptes d'investissement 204 et doit faire l'amortissement de l'Eclairage Public de la Maison de la Faune et de la Flore facturé en 2024 (compte 204182) pour un montant de 1313.75€. Cet amortissement est proposé sur 5 ans à compter de cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve l'amortissement proposé**
- **Charge Mme le Maire de signer tous les documents affairant à ce dossier**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Afin de pouvoir procéder à l'amortissement au prorata-temporis approuvé par la délibération n°24/2024, Madame le Maire demande au conseil municipal de valider la décision modificative suivante :

Chapitre 011 Compte 615231	:	- 140 €
Chapitre 042 Compte 6811	:	+ 140 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte la décision modificative ci-dessus**
- **Charge Mme le Maire de signer tous les documents affairant à ce dossier**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5- Délibération temps de travail

Mme le Maire explique au conseil que le travail de secrétaire de mairie est très chargée. Actuellement ce poste est à 20h par semaine mais ce temps est insuffisant pour pouvoir réaliser toutes les tâches afférentes à ce poste.

Il est proposé de passer ce poste à 28h par semaine, à partir du mois de janvier, en incluant les temps de conseil, réunion ou autre qui sont actuellement en plus.

Le conseil souhaite réfléchir à ce projet.

La délibération est reportée au prochain conseil.

6- Informations diverses

- Concernant les chats errants il est nécessaire de faire un comptage assez réaliste pour pouvoir faire un dossier de demande d'aide pour la prise en charge
- Mme le Maire informe que l'installation de la fibre dans le bourg est programmée. Nous n'avons pas de date.
- Nous avons reçu le devis pour faire relier les états civils. Il s'élève à 290€. Le conseil est favorable pour ce devis.
- La peinture de la terrasse de la salle d'animation a été refaite (information fournie lors du précédent conseil). Comme la première fois elle ne tient pas. Un courrier va être fait auprès de l'entreprise pour demande de remboursement.
- La Région nous a envoyé un courrier pour savoir si la commune a besoin d'installer un ou plusieurs arrêts de car. La réponse est non pour la commune.
- Mme le Maire reparle du projet de passerelle au plan d'eau. Compte tenu des budgets le projet est abandonné.
- Un radar pédagogique a été installé route de Jullianges pour étudier la vitesse des voitures qui circulent sur cet axe (information donnée au précédent conseil). Le résultat est qu'il n'y a pas d'excès constatés.
- La Région propose à tous ces habitants une mutuelle avec laquelle la Région a fait un partenariat afin de proposer des services et des tarifs intéressants. Une documentation suivra à réception pour communiquer auprès des habitants.
- Des illuminations extérieures ont été achetées à la société Blachère pour un coût de 1473.84 € TTC. Elles sont reconditionnées et garanties comme les neuves.
- Concernant le Raid des pèlerins le coût de la participation de la commune est de 190€.
- Les colis de Noël seront distribués autour du 21/12. Ils seront pour les habitants de plus de 70ans en résidence principale et votant à Beaune, et qui ne sont pas venus au repas des aînés. Pour rappel, le goûter de Noël sera le 21/12 et est ouvert à tous. Une invitation avec demande de réponse sera faite.
- La pose des pare-neige doit être réalisée. Christelle MAITRE demande à ce que Jean-Louis la contacte pour organiser sur Bruac.
- Mme Brigitte NICOLAS parle du repas du 11 novembre en confirmant que c'était un bon moment de convivialité. Elle informe toutefois qu'il y a eu un esclandre à la fin de cette journée et que des propos insultants ont été dit à son encontre et à l'encontre de Mme Christelle MAITRE.

La séance est levée à 21 heures 40.

Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance

